Le Télégramme

20 décembre 2017

Ports de plaisance de Bretagne.

Cap sur la plaisance collaborative



Michaël Quernez (au centre), président du syndicat mixte des ports de Cornouaille, est le nouveau président de l'association des ports de plaisance de Bretagne.

L'association des ports de plaisance de Bretagne (APPB) a tenu son assemblée générale jeudi dernier, à Vannes. Lors du renouvellement de son bureau l'association a changé de président. Michaël Quernez, président du syndicat mixte des ports de Cornouaille, a pris, pour trois ans, la succession de Gérard Pierre, vice-président de la Compagnie des ports du Morbihan et maire de Plouharnel.

De nouveaux modes de consommation

L'APPB vient, notamment, de publier une étude sur la plaisance collaborative en vogue depuis l'apparition de nouvelles pratiques : location de bateaux entre particuliers, chambres d'hôtes insolites, cobaturage... « L'idée, c'est d'accompagner les ports dans leur adaptation aux nouveaux modes de consommation, dit Rozenn Tanguy, coordinatrice des actions régionales. On passe d'une économie de propriété à une économie d'usage avec des attentes différentes. Aujourd'hui, le plaisancier ne demande plus le code des toilettes mais le code Wifi, la mise à disposition de vélos, les bons restaurants ». L'APPB souhaite à terme proposer une « boîte à outil » de la plaisance collaborative à destination des gestionnaires de ports.

L'APPB travaille également sur la relance du certificat européen « ports propres » en Bretagne, la mise aux normes des aires de carénage, la sensibilisation des plaisanciers à l'environnement à la consommation d'eau et d'énergie et à l'environnement.

73 ports dans l'ouest

L'APPB regroupe 73 ports : quatre en Ille-et-Vilaine, 17 en Côtes-d'Armor, 20 en Finistère, 24 en Morbihan, sept en Loire-Atlantique et un dans la Manche. Ils représentent 40.850 places de port : 28.840 sur pontons (soit 85 % des places offertes en Bretagne), 10.890 sur bouées et 2.300 en ports à sec/port à terre. L'activité des ports de l'APPB représente un chiffre d'affaires cumulé de 57.800.000 €, génère près de 430 emplois directs, 135 emplois saisonniers, et 4.000 emplois induits. En 2015, ces ports ont réalisé 238.000 nuitées et accueilli près de 80.000 bateaux de passage. L'APPB les accompagne pour les sujets relatifs aux questions juridiques, techniques, environnementales et aux nouveaux services.